



# Débat EOS Eoliennes flottantes

Quelles énergies en Méditerranée ?



# RÉUNION DE PROXIMITÉ GRUISSAN DÉBAT PUBLIC EOS

*Mercredi 28 juillet 2021*



# LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC : QU'EST-CE QUE C'EST ?



**Autorité  
Administrative  
Indépendante**

## **Elle défend un droit :**

“ Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. ”

Article 7 de la Charte de  
l'Environnement –  
rendue constitutionnelle en 2005

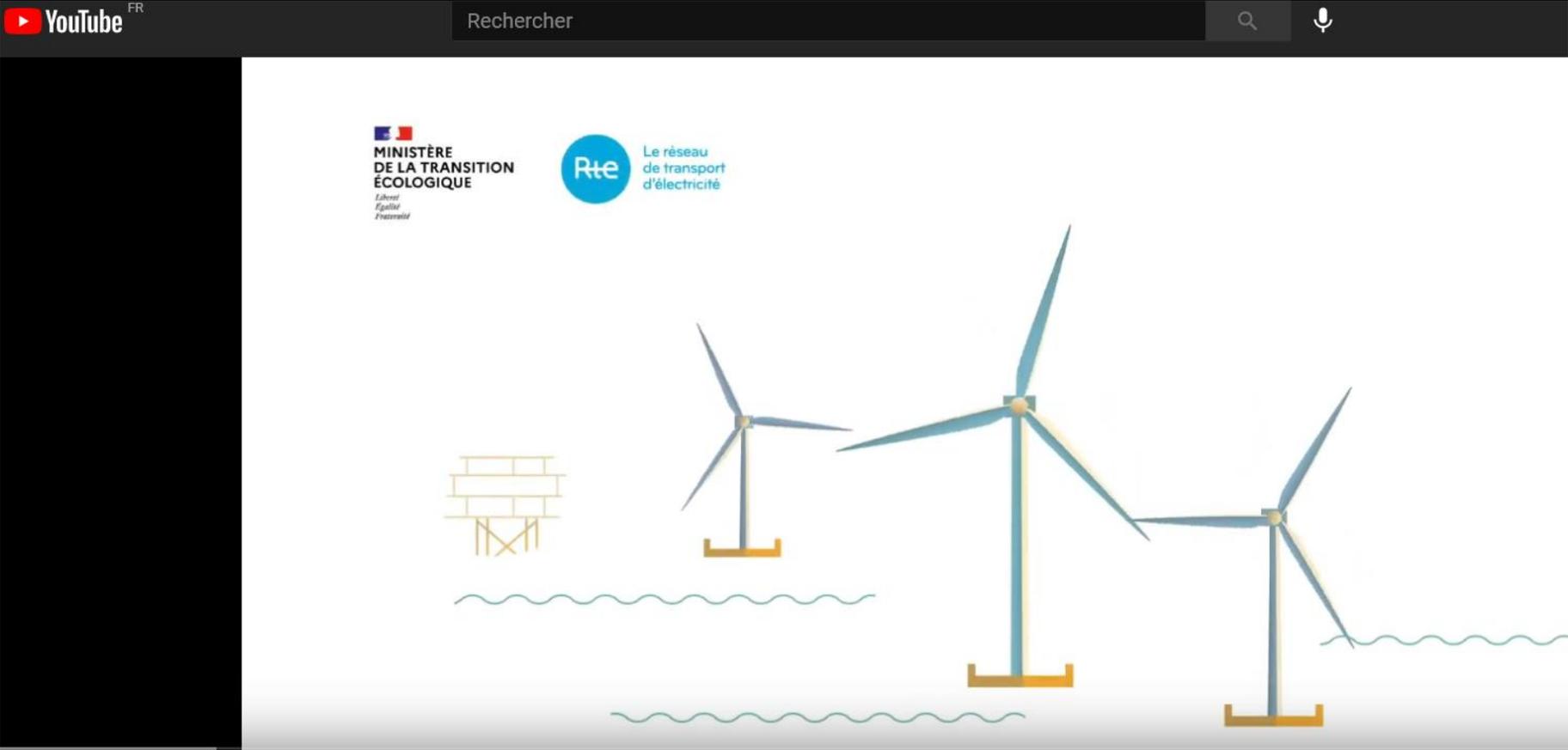
# QUI ORGANISE LE DÉBAT ?

En juillet 2020, la CNDP a été saisie par Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique et a décidé de l'organisation d'un débat public sur le projet.

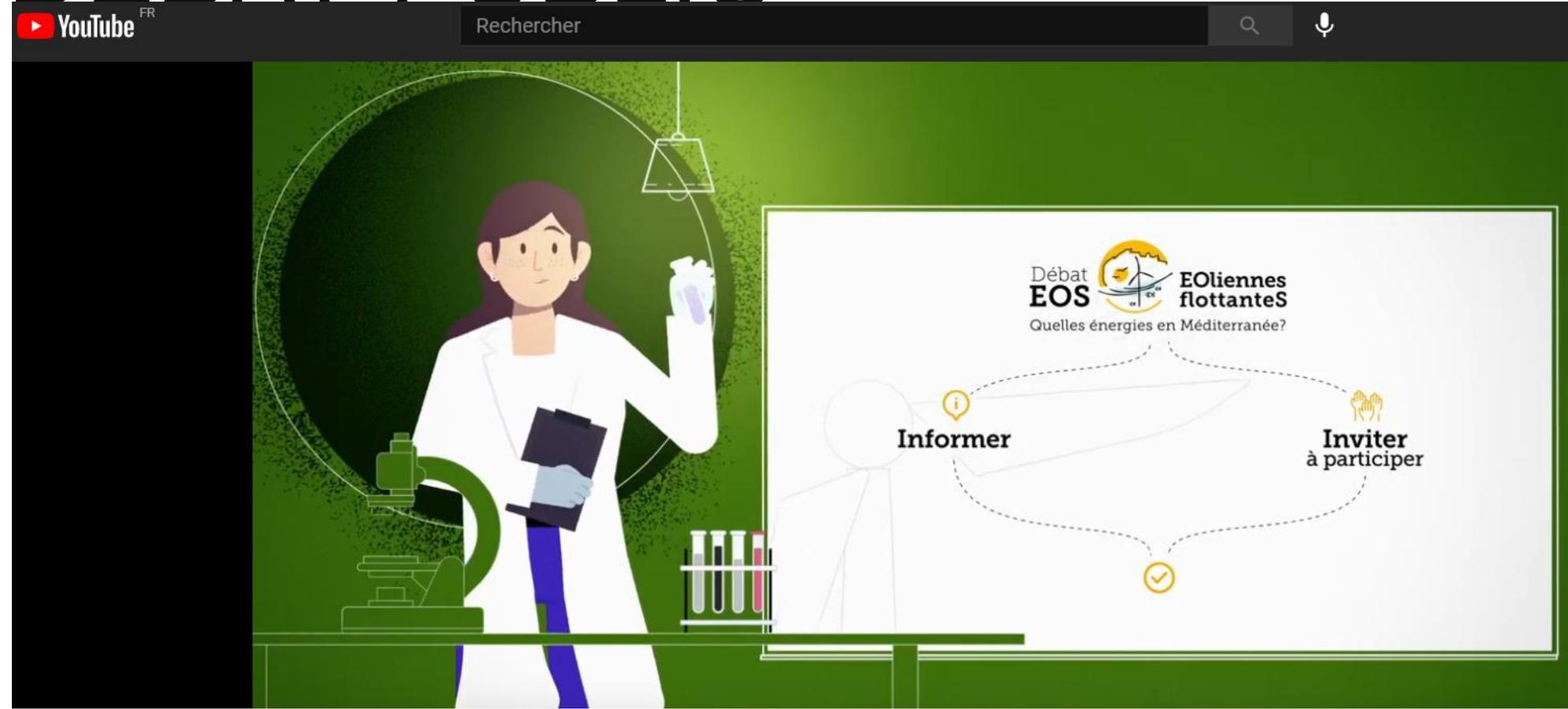
La commission particulière du débat public Eoliennes Flottantes en Méditerranée compte six membres :

- **Etienne Ballan, président**
- **Martine Bartolomei**
- **Sophie Bertran de Balanda**
- **Mathias Bourrissoux**
- **Arthur Launeau**
- **Dominique de Lauzières**

# Le projet en vidéo



# VIDÉO DE PRÉSENTATION DU DÉBAT PUBLIC



QUELS SUJETS SOUHAITEZ-  
VOUS TRAITER CE SOIR ?

# LES PRINCIPES DU DÉBAT PUBLIC



L'INDÉPENDANCE



LA NEUTRALITÉ



LA TRANSPARENCE



L'ÉGALITE DE TRAITEMENT



L'ARGUMENTATION



L'INCLUSION

# LE ENJEUX DU DÉBAT

👉 **Faut-il développer d'importants parcs éoliens commerciaux en mer Méditerranée ? C'est la question de fond de ce débat.**

👉 **Si oui, où et comment ? Et si le projet ne se faisait pas, faudrait-il faire autre chose à la place ? Dans tous les cas, quels impacts positifs ou négatifs pour l'économie, l'environnement, etc.**

Les réponses à ces questions engageront la Méditerranée française pour longtemps.

Il faut en parler maintenant, avant que l'Etat ne prenne sa décision.



# Présentation du projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement

**Réunion de proximité Gruissan – Mercredi 28 juillet 2021**

**Frédéric Autric** – Directeur de projet – DREAL Occitanie - Ministère de la Transition écologique

**Yannick Bocquet** – Responsable projets concertation - RTE

# L'État s'est engagé à diversifier ses sources d'énergie et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre



**-40 % d'émissions  
de gaz à effet de serre**  
entre 1990 et 2030

**Neutralité carbone**  
d'ici 2050



**Baisse de 50 % de  
la consommation  
finale d'énergie**  
entre 2012 et 2050  
et -20 % d'ici 2030



**-40 % de  
consommation  
d'énergie fossile**  
d'ici 2030 par rapport  
à 2012



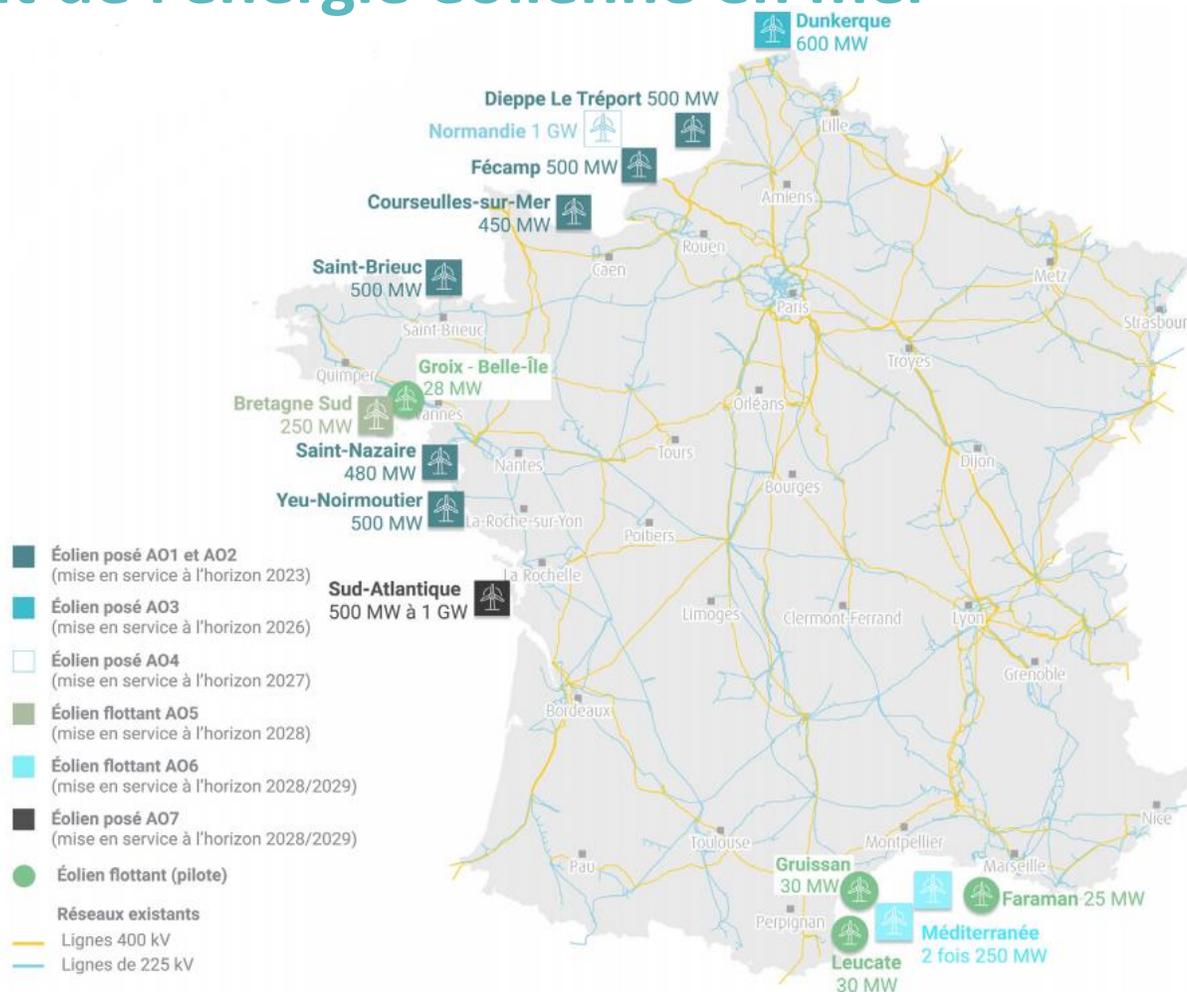
En 2030 : **33 % de  
renouvelable dans  
la consommation  
finale d'énergie**  
- 40 % pour la production  
d'électricité



**Réduire la part  
du nucléaire à 50 %**  
dans la production  
d'électricité d'ici 2035

La **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**, qui fixe les priorités de la France en matière d'énergie, prévoit qu'entre 5,2 GW et 6,2 GW d'installations éoliennes en mer soient en service en 2028.

# Depuis 10 ans, la France soutient le développement de l'énergie éolienne en mer



# Pourquoi la Méditerranée ?



**Des atouts naturels**



**Un potentiel économique**



**Une opportunité pour le  
développement et la modernisation des  
ports**



**Des acteurs locaux engagés pour la  
transition énergétique**



**Un territoire déjà engagé sur l'éolien  
flottant**



# L'Etat et RTE, co-maîtres d'ouvrage du projet

## Élaboration du projet, débat public



Parcs éoliens



Maîtrise d'ouvrage : État

## Construction et exploitation

**2 parcs éoliens 250 MW**

Choix des développeurs  
éoliens en 2022

**2 parcs éoliens 500 MW**

Choix des développeurs  
éoliens à partir de 2024



Raccordement

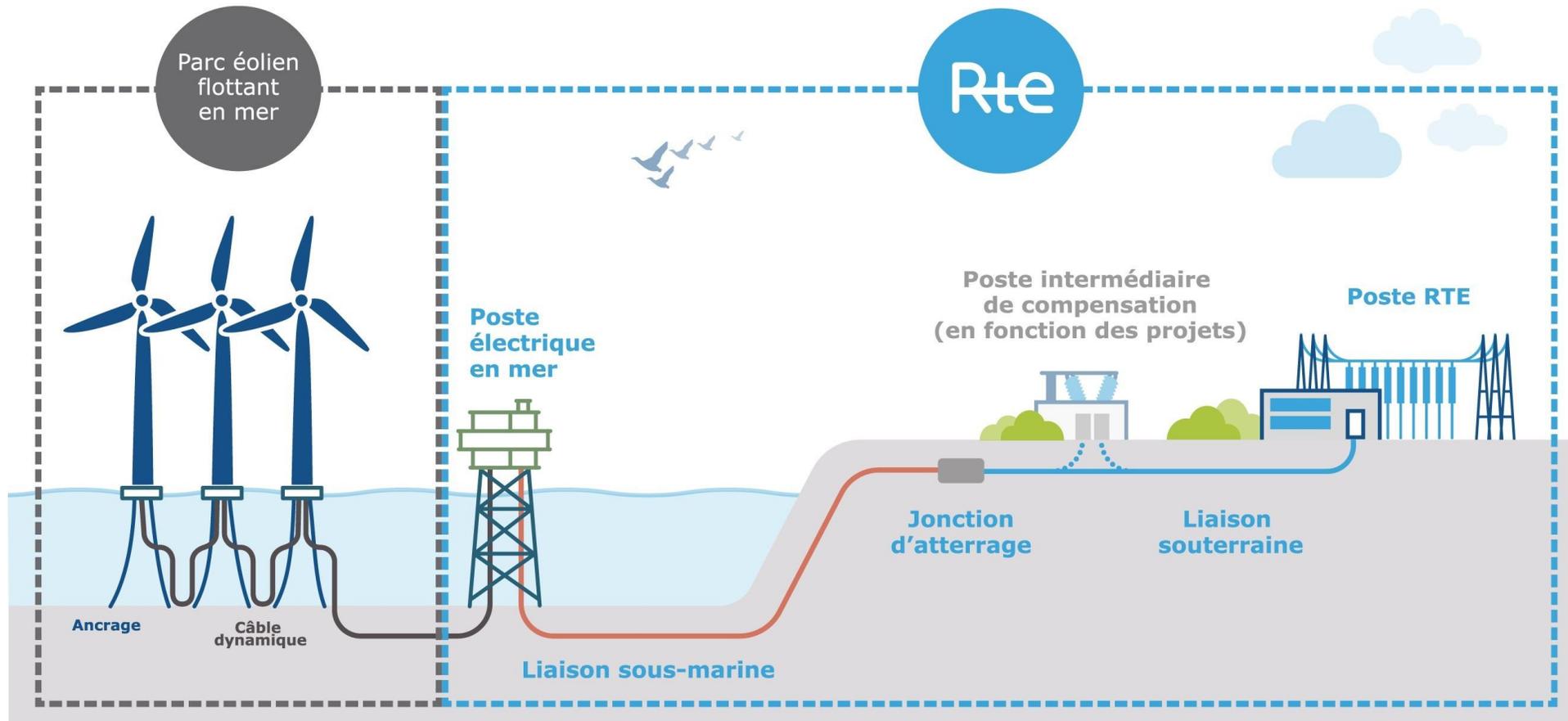


RTE porte le projet de raccordement



RTE réalise et exploite le raccordement

# Qu'est-ce qu'un « raccordement offshore » ?

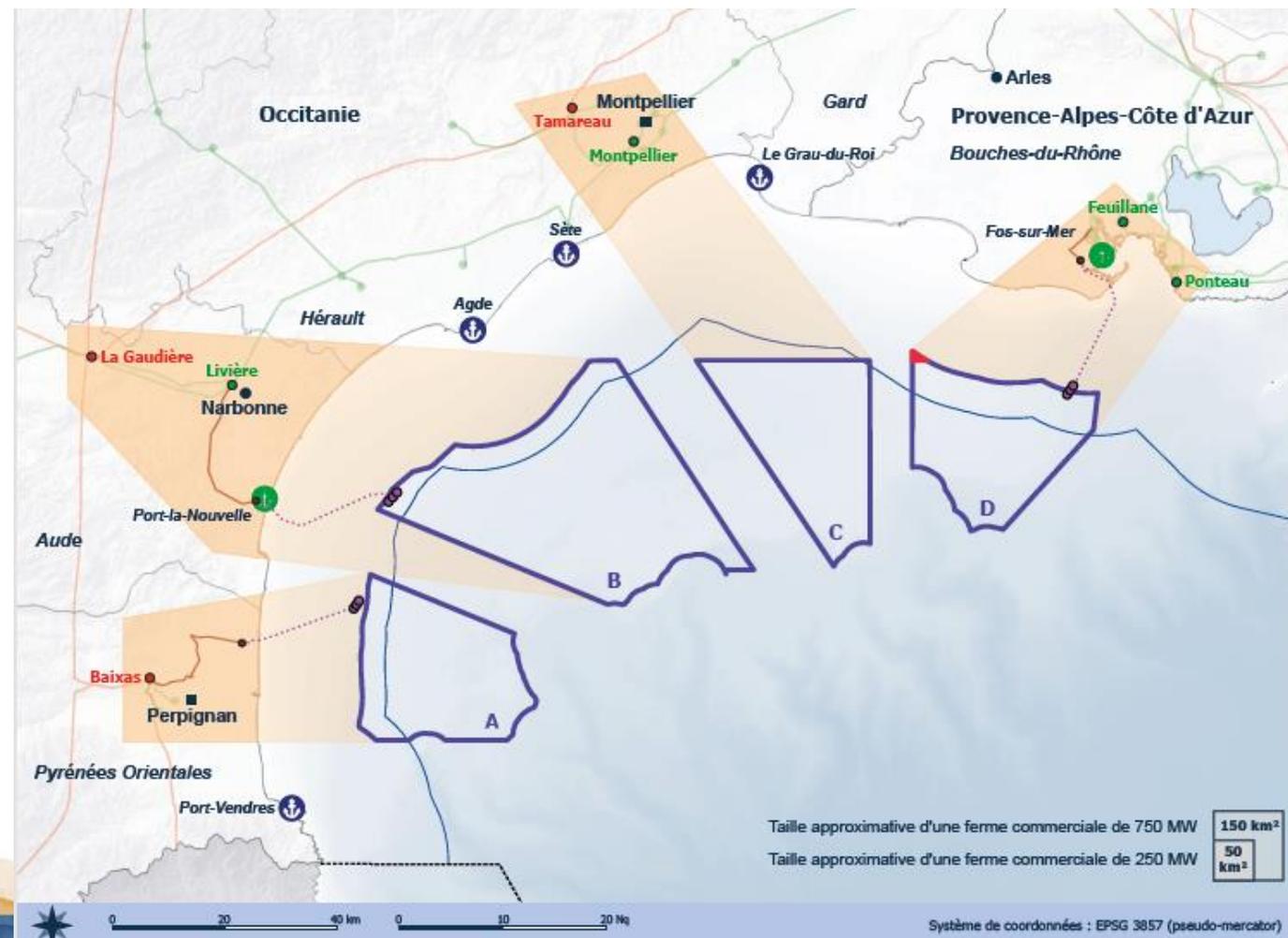


# La zone d'implantation possible du projet

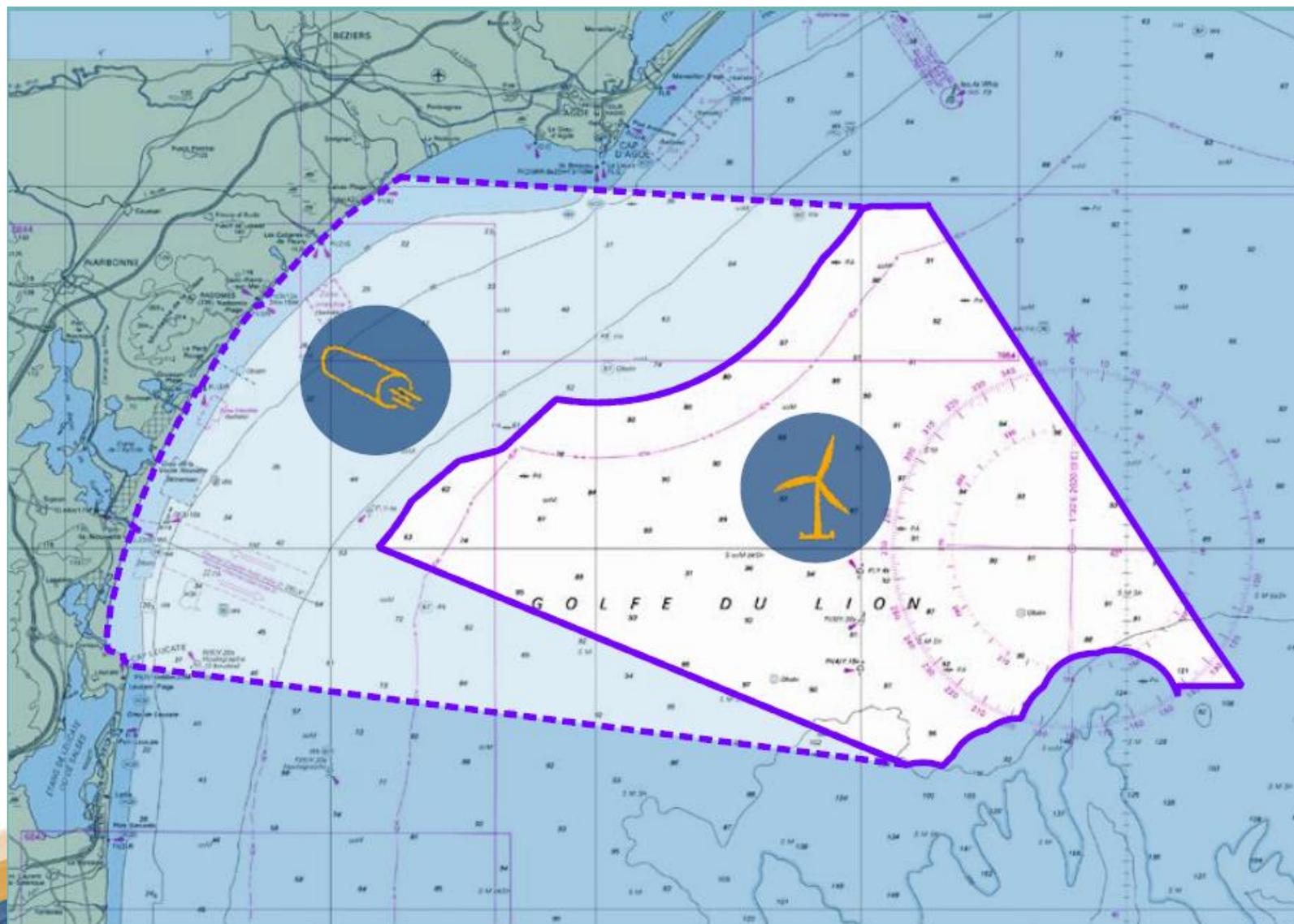
Une zone d'implantation possible du projet de 3 300 km<sup>2</sup> composée de :

- quatre zones d'étude en mer (A, B, C, D), relatives à l'implantation des parcs ;
- quatre zones d'étude pour le raccordement électrique.

Depuis plusieurs années, l'État a mené des concertations approfondies sur le territoire, qui ont permis d'identifier ces zones d'étude.



# Zone d'étude B – Partie maritime



Extrait du livret  
technique  
disponible sur  
le site du débat  
public

# Zone d'étude B – Partie terrestre

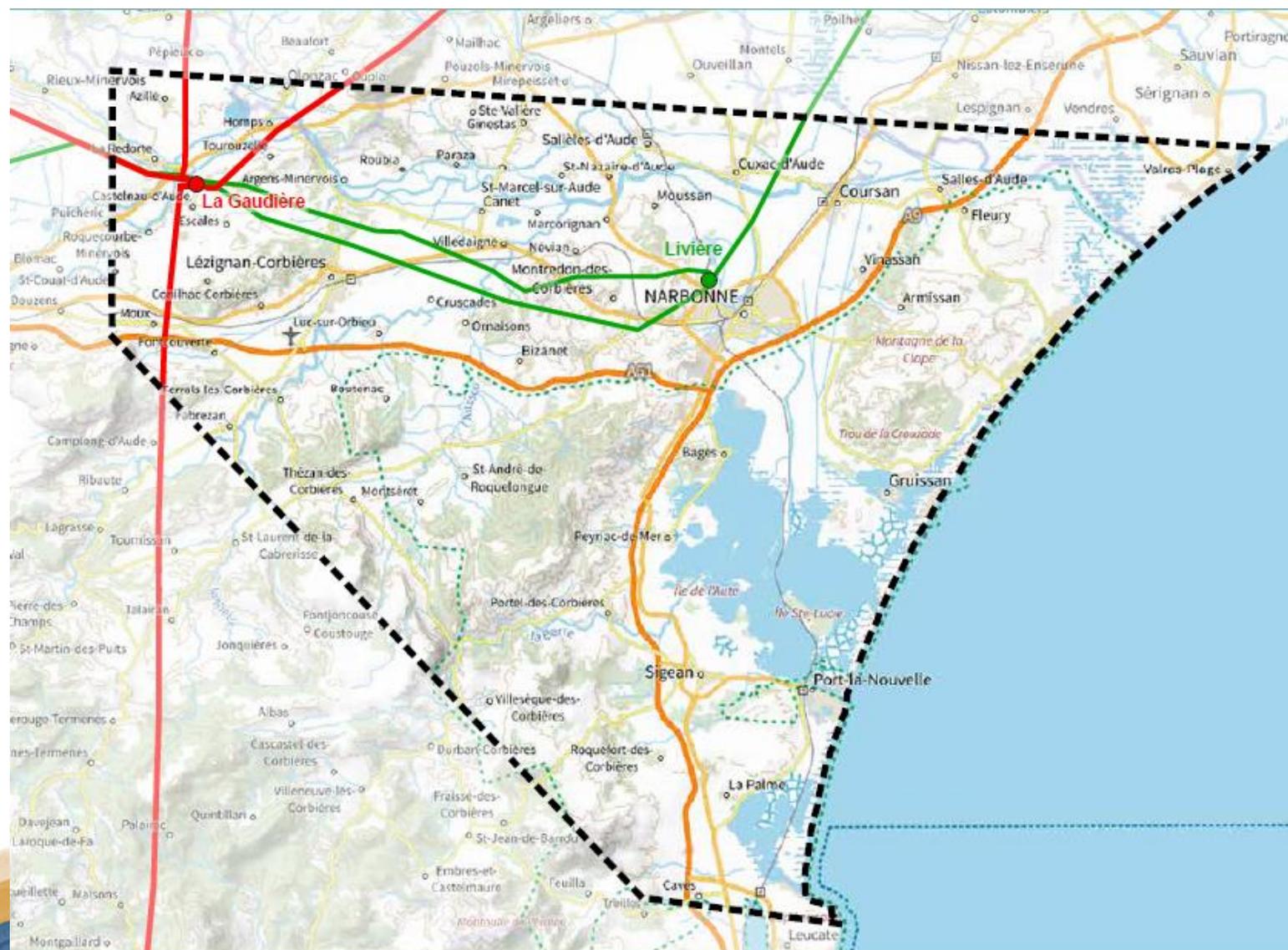


RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

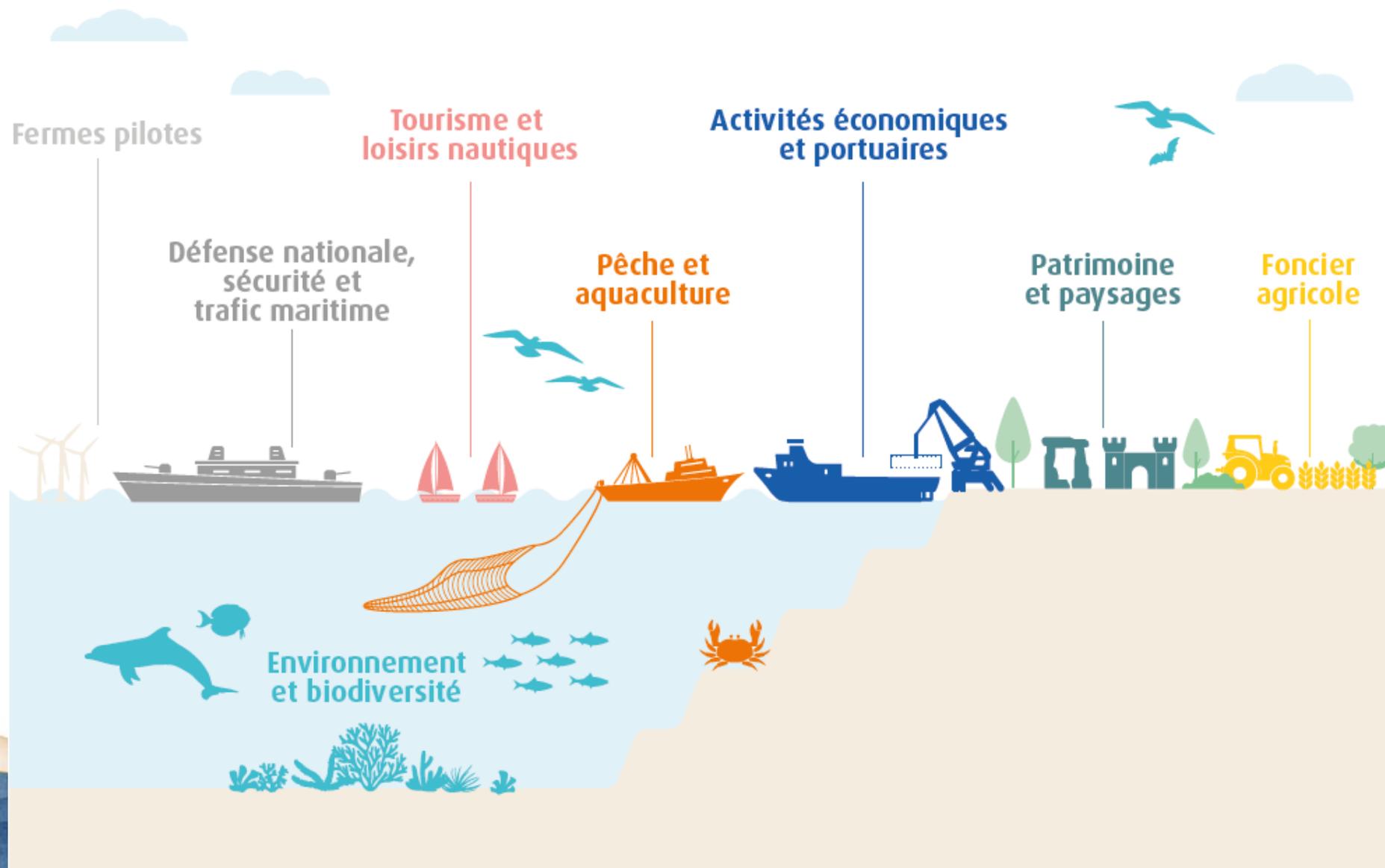


Le réseau  
de transport  
d'électricité

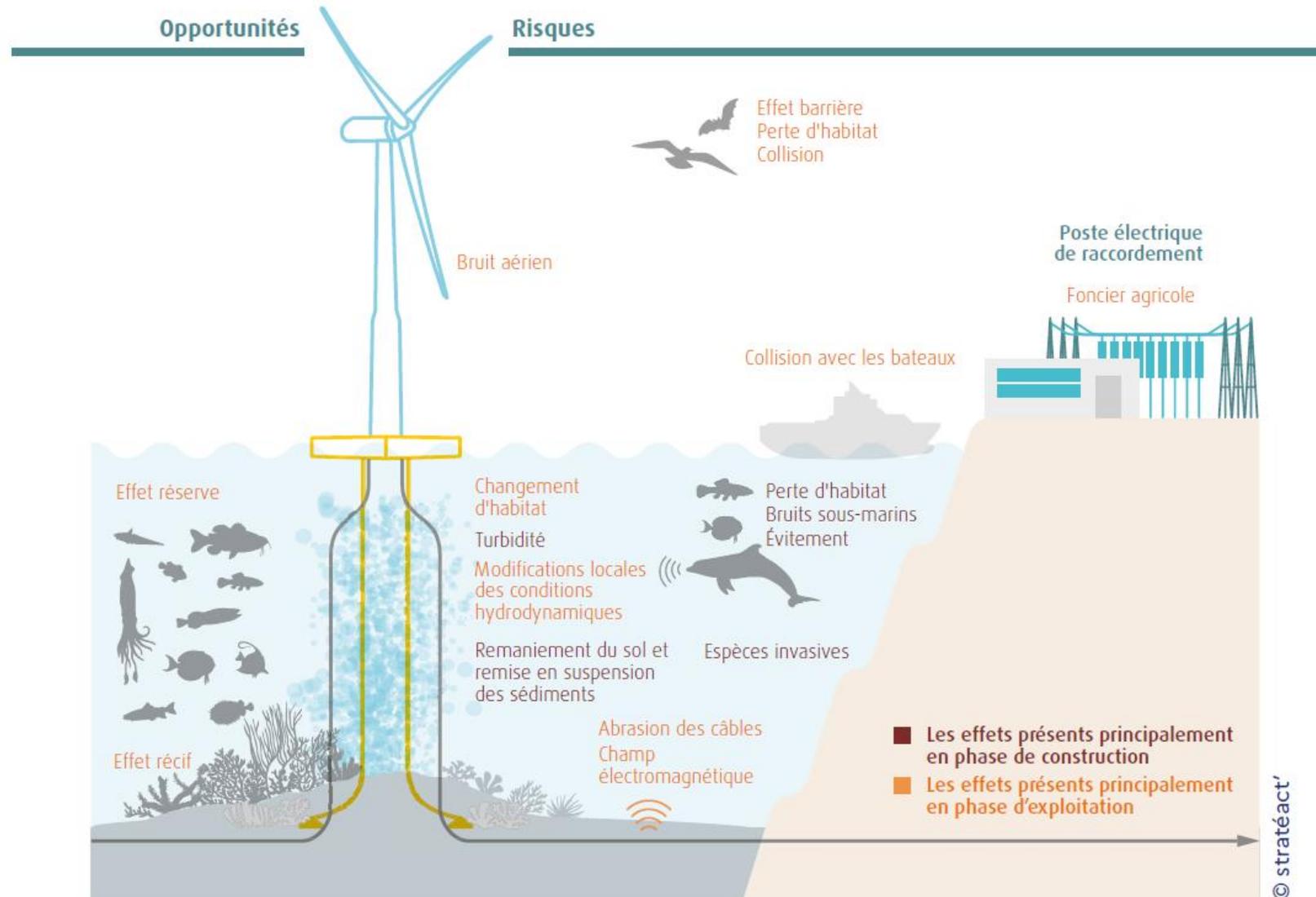


Extrait du livret  
technique  
disponible sur  
le site du débat  
public

# Les enjeux de la zone du débat



# Les interactions avec l'environnement



# L'étude bibliographique environnementale

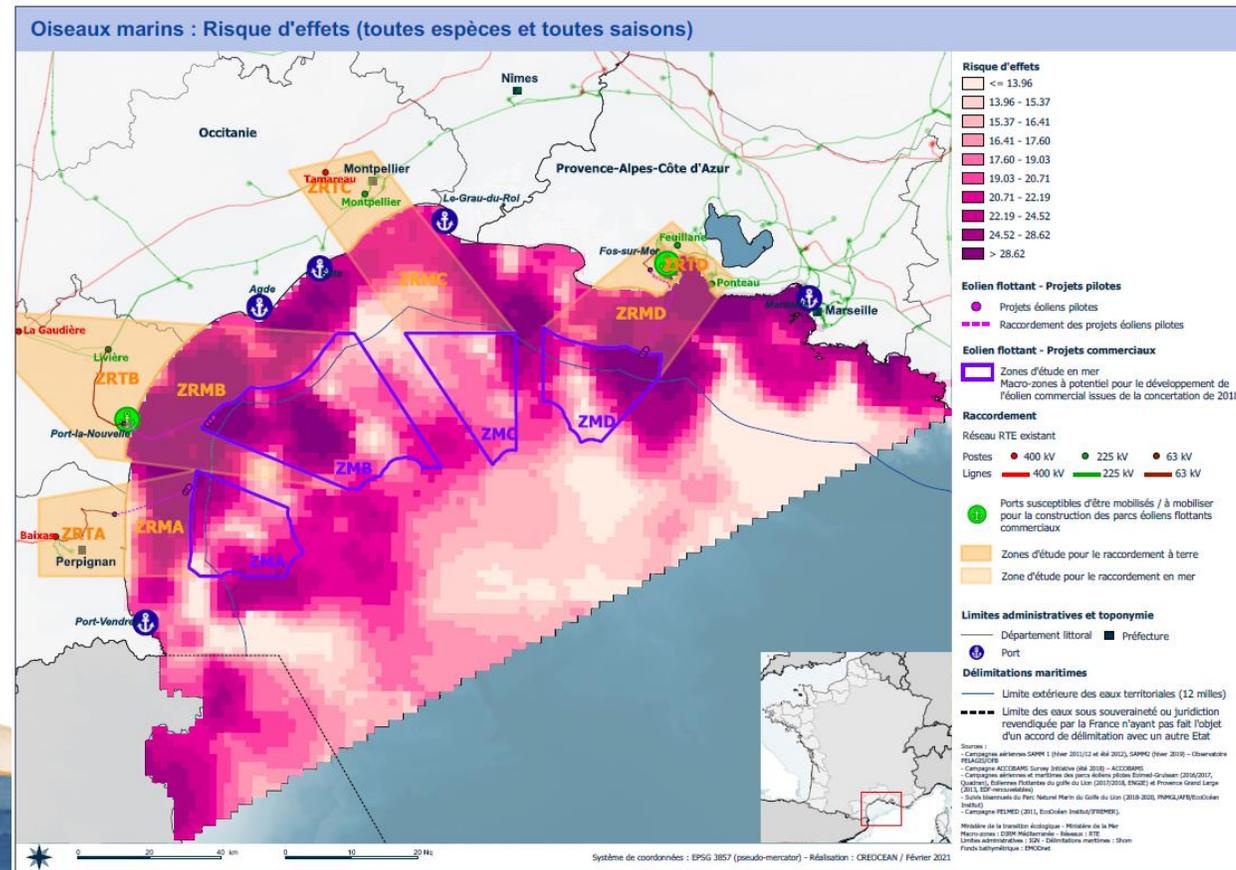
Les objectifs de l'étude :

- ~ **Identifier** les principaux enjeux environnementaux maritime et terrestre sur la base des données existantes
- ~ **Définir** les risques d'effets associés pour l'implantation des parcs d'éoliennes

## Carte de risque d'effets pour la biodiversité



Exemple carte de risques d'effet oiseaux marins



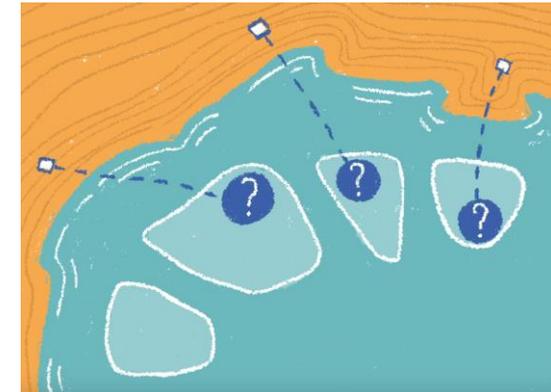
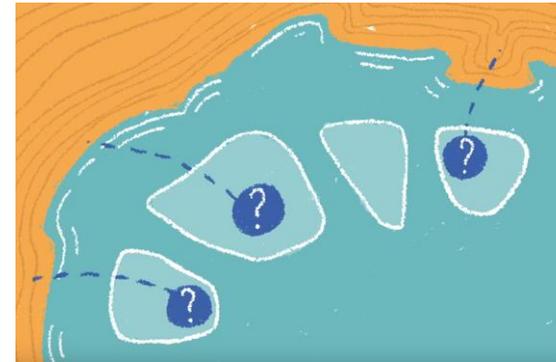
# Les attentes du maître d'ouvrage pour ce débat public

En application de la **loi ESSOC de 2018**, le débat public intervient en amont du projet, dans une phrase très précoce où les caractéristiques des parcs ne sont pas encore définies.

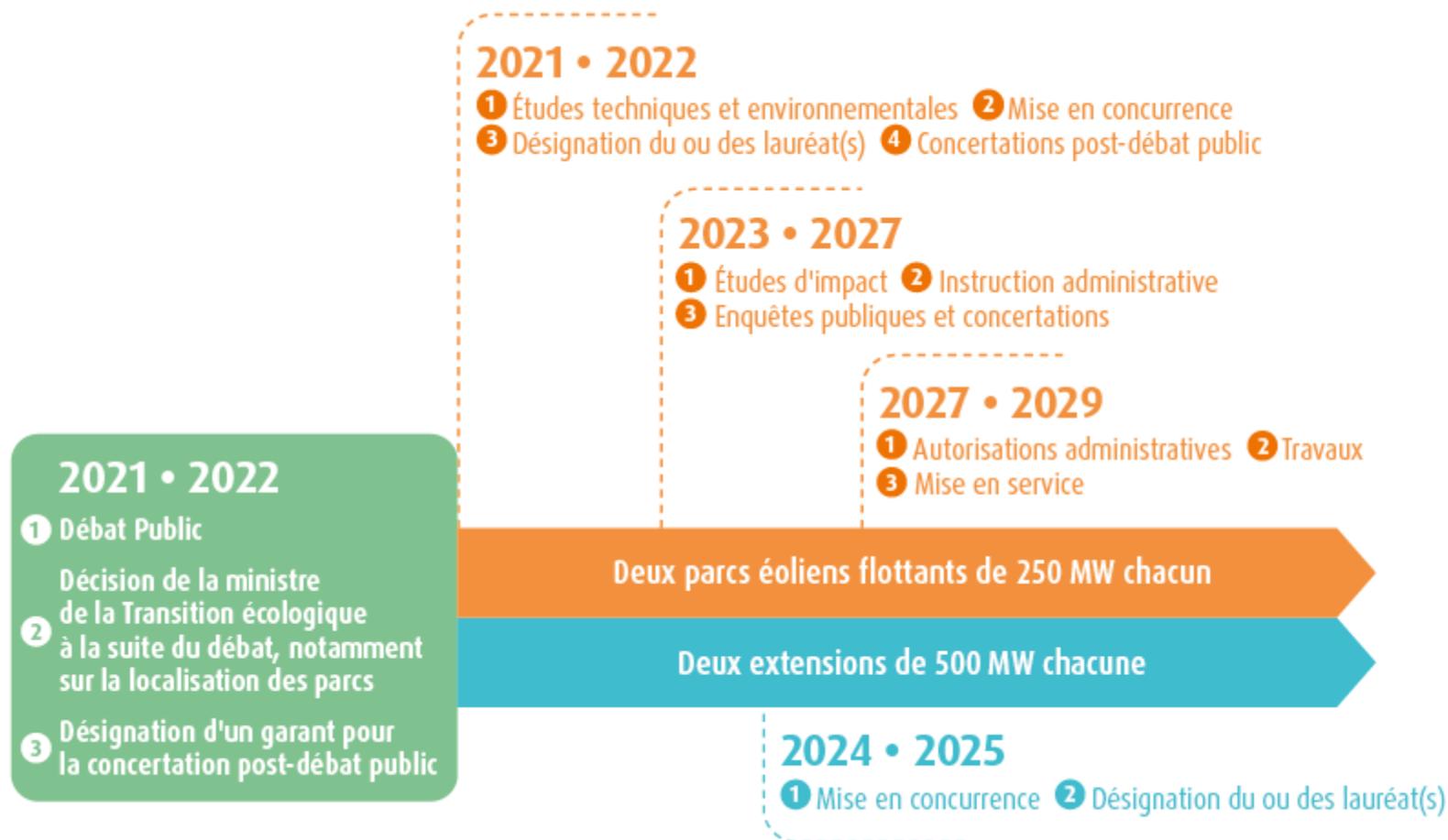


L'État et RTE, co-maîtres d'ouvrage, attendent du débat public qu'il les aide à :

- ~ **Identifier les enjeux de la zone d'étude du projet**, à partir des données disponibles et de l'expertise citoyenne ;
- ~ **Définir au moins 3 zones préférentielles** pour l'installation de deux parcs éoliens flottants et leurs extensions, dont au moins 1 en région Occitanie et au moins une en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ~ **Assurer la bonne intégration des parcs éoliens et de leur raccordement dans leur environnement** (biodiversité, paysage, usages du milieu marin, etc.).

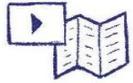


# Le calendrier prévisionnel du projet



# Où s'informer sur le projet ?

L'État et RTE mettent à disposition du public différents documents d'information et d'aide à la décision, avec différents niveaux d'entrée :



**Des outils de présentation synthétiques : une vidéo, un dépliant, un livret technique, un atlas cartographique**



**Des outils cartographiques en ligne**



**Le dossier du maître d'ouvrage**



**Des rapports spécifiques sur les enjeux environnementaux et sur la pêche**



**Des outils pour visualiser les impacts paysagers du projet, notamment des photomontages**

